

Préfecture  
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité  
Bureau des Elections et de la Réglementation

**ARRETE**  
**modifiant l'arrêté modifié du 17 janvier 2019**  
**portant nomination des membres des commissions de contrôle**  
**chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département**

Le Secrétaire Général  
chargé de l'administration de l'État  
dans le département du Loiret

**Vu** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral modifié du 17 janvier 2019 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département,

**Vu** la proposition de modification en date du 21 août 2019 formulée par le maire de la commune de Saint-Maurice-sur-Aveyron ;

**Considérant** qu'il convient de modifier l'arrêté susvisé afin de tenir compte de la proposition susvisée ;

**Sur** proposition du secrétaire général de la préfecture du Loiret ;

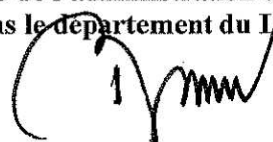
**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'annexe de l'arrêté préfectoral modifié du 17 janvier 2019 fixant les membres des commissions de contrôle est remplacée par le tableau figurant en annexe.

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture du Loiret et le maire de la commune de Saint-Maurice-sur-Aveyron sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret.

Fait à ORLEANS, le **23 AOUT 2019**

Le secrétaire général  
chargé de l'administration de l'État  
dans le département du Loiret,

  
Stéphane BRUNOT